

QUELLE AMBITION POUR L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE EN 2025 ?

WHAT ARE THE AMBITIONS FOR THE FRENCH VETERINARY ACADEMY IN 2025?

Pierre SAÏ¹

Le 10 octobre 2025

Mots-clés : Académie vétérinaire, ambition, société, santé, bien-être

Keywords: Veterinary Academy, Ambition, Society, Health, welfare

L'Académie vétérinaire de France (AVF) est une institution indépendante qui développe une réflexion sur tous les secteurs d'activité des vétérinaires. Elle s'engage pour éclairer des débats sociétaux, en formulant des « Avis », des « Communiqués », des « Notes et Rapports », en remettant des Prix, en organisant des Séances académiques et en publiant son *Bulletin de l'Académie vétérinaire de France* (BAVF).

Le vétérinaire est surtout connu et apprécié comme médecin des animaux. La diversité des autres métiers des vétérinaires est moins connue, tels que la lutte contre les maladies transmissibles à l'Homme, le contrôle du bien-être animal, de la sécurité des aliments, la protection de la faune sauvage, de l'environnement, ou encore la recherche et l'enseignement. Les vétérinaires ont des responsabilités dans une société où la santé et l'alimentation sont indissociables du bien-être humain. Leurs compétences les conduisent aussi à conseiller l'État, à élaborer et à appliquer des réglementations. Deux vétérinaires siègent d'ailleurs au sein du Comité de veille et de prévention des risques sanitaires qui fait suite au Comité scientifique de la COVID-19.

Les activités des vétérinaires s'exercent aujourd'hui dans un contexte où nos concitoyens, aussi bien les citoyens que ceux qui vivent à la campagne, expriment une exigence croissante de qualité des relations de l'Homme avec les animaux. L'équilibre de ces relations repose sur la reconnaissance de l'animal comme un être sensible par notre Code civil depuis 2015, même s'il reste un « *Objet de droit* ». Il n'est pas une « *Machine* », comme le qualifiait René Descartes, fondateur de la « *Méthode scientifique* » et rédacteur du « *Discours de la méthode* ». Cette reconnaissance de la sensibilité de l'Animal va de pair avec l'atténuation de la vision anthropocentrique du monde et préfigure un statut spécifique de l'animal. L'AVF est très sensible à cette évolution.

L'engagement des vétérinaires au service de la société revêt une grande diversité.

La qualité des soins qu'ils apportent aux animaux, qu'ils soient de compagnie, considérés comme membres de la famille, de sport ou d'élevage, ne cesse de croître au fur et à mesure des progrès scientifiques et avec l'exigence d'une prise en compte croissante de leur bien-être. Le vétérinaire est à même de mesurer sur l'animal son niveau de bien-être et d'identifier les facteurs qui agissent sur celui-ci. Il peut être aussi un lanceur d'alerte, car il est à même de constater combien le bien-être d'un animal est corrélé avec celui qui le détient et combien les signes de maltraitance animale peuvent être annonciateurs de violences intra-familiales.

Les vétérinaires ont été les premiers à développer l'approche « *Une seule santé* » en soutenant que les santé animale, humaine et de l'environnement sont liées. Ils continueront à œuvrer pour que cette santé globale apporte du bien-être à tous.



1- Professeur, Docteur vétérinaire, Docteur ès sciences, HDR, Président de la commission « Formation » et membre du Conseil d'administration de l'AVF, Directeur général honoraire d'Oniris (École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique).

Ils sont mobilisés dans la maîtrise des maladies qui peuvent être transmises à l'Homme à partir de l'Animal ou de ses productions. Ils sont parmi ceux qui veillent à la santé de la faune sauvage et, par voie de conséquence, à la surveillance de l'émergence de maladies transmissibles à l'Homme (75 % de celles-ci sont actuellement d'origine animale), parfois en rapport avec le changement climatique, au maintien de la biodiversité et à l'équilibre des écosystèmes. Les laboratoires départementaux d'analyses sont des "outils" précieux, particulièrement efficaces lorsqu'il s'agit de réaliser en urgence des milliers de tests rapides au quotidien en disposant des qualifications les plus exigeantes dans la lutte contre les épizooties et, si nécessaire, à la disposition de la lutte contre les épidémies et les pandémies.

En matière d'élevage et d'alimentation, les vétérinaires contribuent à ce que les enjeux de long terme sur la santé humaine et sur l'environnement ne pâtissent pas de la nécessité d'un développement économique. Ils constituent un des piliers qui contribuent à la durabilité de la production et à la souveraineté alimentaire. Ils sont mobilisés dans le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, dans l'accompagnement et la formation dans les élevages, dans la promotion d'un modèle agricole équilibré accompagnant la transition écologique. Ils défendent ainsi un élevage durable, respectueux des enjeux agroécologiques, au service de la Ferme France, dans toutes ses dimensions.

Les vétérinaires apportent leur concours au développement de la « *Médiation et de l'assistance par les animaux* » comme apport de bien-être à des populations fragiles, seniors dans les EHPAD, handicapés et enfants autistes, tout en veillant à ce que l'animal ne soit pas instrumentalisé.

Dans la poursuite d'une longue histoire, notamment pasteurienne, des vétérinaires s'impliquent à haut niveau dans la recherche scientifique publique et privée dans de nombreux secteurs, au sein de la vision « *Une seule santé* », incluant la biologie, la pathologie et la médecine comparées et donnant corps à la vision globale « *Une seule santé* ». Cette implication dans le dispositif national et international de recherche va donc bien au-delà de leur rôle établi dans le contrôle de l'expérimentation animale.

Dans tous ces secteurs, la profession vétérinaire s'appuie sur un socle commun de formation scientifique et clinique. L'utilité sociétale de la profession vétérinaire demeurera d'autant plus grande que, dès la formation de ses membres, cette profession sera maintenue à des niveaux de responsabilité et d'indépendance acquis de haute lutte. Il y a 100 ans, la création du doctorat d'exercice vétérinaire (*Loi du 31 juillet 1923, décret du 28 mars 1924*) a installé la reconnaissance scientifique et sociétale des vétérinaires. Aujourd'hui, en plus de ce doctorat d'exercice, l'obtention par un plus grand nombre de vétérinaires d'un doctorat d'Université permettrait un saut qualitatif supplémentaire de l'ensemble de la profession et son meilleur ancrage médical et scientifique, non seulement dans les métiers de la recherche et de l'enseignement, mais aussi dans l'exercice de la médecine des animaux, dans l'industrie pharmaceutique, comme dans la haute fonction publique et les organismes internationaux, y compris dans les domaines touchant à la santé publique.

Or, des rapports ont révélé un nombre très insuffisant de double-diplômés « *vétérinaires-docteurs d'Université* » pour répondre aux attentes formulées par des employeurs publics et privés. Dans les ENV, cette formation par la recherche est encore laissée à des initiatives personnelles et n'est donc choisie que par de rares étudiants particulièrement motivés. Elle a été trop souvent opposée à tort à la formation clinique. Grâce au raisonnement clinique, le vétérinaire conduit ses actions en synthétisant les informations obtenues face à une situation et en les intégrant avec ses connaissances et expériences antérieures. Ce processus complexe de prise de décision associe les stratégies analytiques du raisonnement hypothético-déductif. Or, l'efficacité de ce raisonnement peut être améliorée par le mode de raisonnement acquis grâce à la formation par la recherche, qui développe aussi notamment l'esprit critique, le doute scientifique, la curiosité, le goût de l'innovation, celui de l'exploration de l'inconnu, la ténacité... Au-delà des initiatives individuelles, l'acquisition des compétences apportées par la formation par la recherche devrait donc être généralisée dans les ENV à tous les étudiants, car l'apport de cette formation ne pourra être utile à toutes les facettes de la profession que si elle est institutionnalisée. Forte de ces constats, l'AVF a formulé un Avis pour que cette formation par la recherche soit généralisée dès la première année d'études, puis tout au long du cursus. Cette sensibilisation permettrait de former davantage de vétérinaires, qui pourraient ensuite contribuer plus efficacement à la recherche, y compris en valorisant par des publications de qualité le « *Gisement* » de données que génèrent les activités cliniques. Pour donner un signal en faveur de cette formation par la recherche pour les vétérinaires, en plus des Prix de thèses d'exercice l'AVF décerne annuellement un Prix de thèse d'Université pour des diplômés des ENV.

Au total, l'AVF doit s'engager dans les débats sociétaux dans lesquels les vétérinaires peuvent apporter leurs compétences. Face à des approches partielles centrées sur un seul secteur d'activité, l'académie est à même de prendre position en faveur de l'assise scientifique d'une profession vétérinaire diversifiée, qui soit indépendante, notamment de lobbies et d'intérêts privés.

